



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme et budget pour 2006-07:
réserve pour les réunions techniques**

1. Les Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2006-07, maintenant adoptées, prévoient que le Conseil d'administration sera invité à se prononcer sur le thème et la composition des réunions techniques d'une session ultérieure. Les annexes au présent document comprennent des propositions détaillées qui devraient permettre de sélectionner un certain nombre de réunions techniques. Des consultations avec tous les groupes seront tenues préalablement à la session du Conseil d'administration, et les résultats présentés à la Commission du programme, du budget et de l'administration.
2. La réserve pour les réunions techniques pour 2006-07 s'élève à 1 659 953 dollars des Etats-Unis. Sur ce montant, un total de 500 000 dollars est réservé à titre de contribution aux coûts de la session maritime de la Conférence internationale du Travail. Le montant restant, à savoir 1 159 953 dollars, permettrait le financement de quatre réunions. Si ces réunions ne coûtent pas plus cher en moyenne que lors des précédents exercices biennaux (260 000 dollars ont été alloués par réunion en 2004-05), il serait aussi possible de financer le coût supplémentaire relativement modeste de la neuvième session que tiendra le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART).
3. La réserve pour les réunions techniques couvre l'intégralité du coût de la participation et comprend une contribution au coût des travaux techniques préparatoires et du service technique des réunions. Les coûts des préparatifs techniques diffèrent selon le travail déjà accompli par le Bureau, mais ne dépassent pas 111 000 dollars.
4. Le coût de la participation diffère selon le nombre de jours de présence des participants, le nombre de ces participants et leur lieu d'origine. En moyenne, un participant coûte environ 5 700 dollars en frais de voyage et de subsistance.
5. Les coûts d'interprétation sont financés par le budget ordinaire du Département des relations, réunions et documents. Ils dépendent du nombre d'équipes d'interprètes requis, du nombre de jours et du nombre de langues. Ainsi, pour une réunion travaillant dans les trois langues officielles, une équipe d'interprètes coûte environ 3 100 dollars par jour. Les réunions techniques requièrent généralement trois équipes d'interprètes. Si l'interprétation doit être assurée dans toutes les langues de travail, il faut compter 5 600 dollars de plus par équipes et par jour.

6. On pourrait repousser à une session ultérieure la décision relative à l'utilisation d'une partie de la réserve. Il est arrivé ces dernières années que l'on ait à organiser un certain nombre de réunions autour de questions d'une urgence particulière.
7. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration une sélection de réunions qui pourraient être financées par la réserve pour les réunions techniques prévue dans le programme et budget pour 2006-07.*

Genève, le 12 octobre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 7.

Annexe I

Coût des réunions techniques proposées

Titre	Travail technique préparatoire et service	Participation	Montant total couvert par la réserve pour les réunions techniques	Interprétation	Total général
a) Réunion tripartite d'experts sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes	105 624	136 400	242 024	18 600	260 624
b) Forum international sur la responsabilité sociale des entreprises et le monde du travail	110 624	294 000	404 624	18 600	423 224
c) Colloque interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation	110 624	172 700	283 324	18 600	301 924
d) Colloque sur les questions sociales et de travail dans le cadre de l'intégration économique régionale	78 312	222 700	301 012	12 400	313 412
e) Colloque sur la gestion des problèmes sociaux et de travail dans les chaînes d'approvisionnement: défis au monde de l'entreprise	110 624	136 400	247 024	51 580	298 604
f) Colloque international sur le rôle des syndicats dans l'éducation ouvrière: la clé du renforcement des capacités syndicales	110 624	286 600	397 224	143 720	540 944
g) Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART)	35 156	40 200	75 356	33 000	108 356
Total	661 588	1 289 000	1 950 588	296 500	2 247 088

Annexe II

Sélection des réunions technique de l'OIT en 2006-07

a) Réunion tripartite d'experts sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes (242 024 dollars E.-U.)

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Objectifs:

- Elaborer un plan d'action sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession (2004-2007) à la suite du rapport global intitulé *L'heure de l'égalité au travail*, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2003, et de la résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité (CIT, 2004).
- Mieux connaître la valeur et l'évolution des écarts entre les hommes et les femmes sur le plan du revenu et de l'emploi par région, secteur et profession, y compris dans l'économie informelle; l'évolution concernant le type et l'importance relative des déterminants de ces écarts; les tendances récentes dans le domaine du droit, de la jurisprudence, des conventions collectives et des méthodes d'évaluation d'emploi, ainsi que leur impact sur la réduction des écarts entre les hommes et les femmes sur le plan du revenu et de l'emploi; et l'évolution des gains de productivité.
- Disposer d'une série de directives pour orienter l'action pratique des mandants de l'OIT et du Bureau afin de renforcer le développement aux niveaux national et régional et d'éliminer les écarts injustifiés de rémunération entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les travailleurs avec responsabilités familiales et les travailleurs sans responsabilités familiales.

b) Forum international sur la responsabilité sociale des entreprises et le monde du travail (404 624 dollars E.-U.)

Participation proposée: 20 participants gouvernementaux, cinq participants employeurs et 20 participants travailleurs.

Objectif:

- Organisation d'une plate-forme de communication et d'échange entre toutes les parties prenantes concernées sur la contribution de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au travail décent.

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a recommandé que l'OIT convoque un forum pour dialoguer sur l'élaboration de politiques en vue de «mettre au point un ordre du jour concret en ce qui concerne la contribution du monde des affaires à la dimension sociale de la mondialisation». Cette recommandation a été mentionnée par le Directeur général dans son rapport concernant la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et par les mandants lors des sessions de suivi du Conseil d'administration. Ce forum serait aussi l'occasion de

commémorer le 30^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, qui constitue une importante référence mondiale sur la RSE.

c) Colloque interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation (283 324 dollars E.-U.)

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Objectif:

- Organisation d'un forum qui permette aux mandants d'échanger des informations et des données d'expériences sur les résultats, les meilleures pratiques et les stratégies prometteuses et qui montre en particulier comment traiter conjointement les préoccupations en matière de promotion de l'emploi et de protection sociale.

Y seront examinés les compromis consentis, les défis relevés ainsi que les effets des interventions effectuées, avec des exemples empruntés à tout un éventail de politiques, programmes et projets. Ce forum aidera l'OIT à appliquer des stratégies et politiques intégrées et à élaborer des programmes et des projets de coopération technique.

L'Agenda global pour l'emploi vise l'économie informelle et attire l'attention sur les liens entre protection sociale et productivité accrue, qui contribuent à l'emploi et au développement économique. La Déclaration et le Plan d'action adoptés au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (2004) considéraient comme des priorités d'action l'accroissement de l'emploi pour les groupes vulnérables et l'extension des régimes de protection sociale aux travailleurs et à leurs familles qui en sont actuellement exclus.

d) Colloque sur les questions sociales et de travail dans le cadre de l'intégration économique régionale (301 012 dollars E.-U.)

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, 14 participants employeurs et 14 participants travailleurs.

Objectif:

- Améliorer la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux participant à des groupements sous-régionaux de traiter les effets de l'intégration économique sur l'emploi et la situation sociale.

Le renforcement de la dimension sociale des processus d'intégration régionale a été identifié comme l'un des principaux domaines d'action de l'OIT pour 2006-07, l'attention devant être portée plus particulièrement aux institutions et mécanismes de dialogue ainsi qu'aux réseaux et aux partenariats entre les mandants, les institutions de dialogue et le Bureau.

Un échange de données d'expérience entre les mandants de l'OIT dans toutes les régions mettrait en lumière les initiatives prises avec succès sur des sujets couvrant les différents volets de l'Agenda du travail décent. Ce colloque est une importante suite donnée au Sommet de Ouagadougou, où les commissions économiques régionales se sont vu assigner un rôle particulier, ainsi qu'au Sommet des Amériques.

e) Colloque sur la gestion des problèmes sociaux et de travail dans les chaînes d'approvisionnement: défis au monde de l'entreprise (247 024 dollars E.-U.)

Participation proposée: 24 participants employeurs.

Objectif:

- Donner suite à la demande de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, visant à permettre aux employeurs de jouer un rôle moteur dans le débat sur la RSE.

Ce colloque se concentrera sur les principaux problèmes auxquels est confronté le monde de l'entreprise dans un domaine essentiel, à savoir les chaînes d'approvisionnement. Il étudiera également les principales réponses que les entreprises et les organisations d'employeurs devraient apporter aux problèmes sociaux et de travail dans le cadre de l'Agenda du travail décent, tels qu'ils se présentent dans les chaînes d'approvisionnement.

f) Colloque international sur le rôle des syndicats dans l'éducation ouvrière: la clé pour le renforcement des capacités syndicales (397 224 dollars E.-U.)

Participation proposée: 45 participants travailleurs.

Objectifs:

- Evaluation des activités d'éducation ouvrière aux niveaux national, régional et international.
- Evaluation et mise à jour des activités et stratégies de renforcement des capacités syndicales.
- Aide au développement et au renforcement du mouvement syndical dans le monde.
- Echange de vues et de données d'expérience sur les activités d'éducation ouvrière déployées par les syndicats, destiné à orienter les efforts d'ACTRAV concernant l'évaluation et la mise à jour de son Programme d'éducation ouvrière.

Depuis 1956, l'OIT a élaboré et mis en œuvre son propre programme d'éducation ouvrière. A l'occasion de son 50^e anniversaire de l'exercice biennal, il est essentiel d'évaluer, mettre à jour et moderniser ce programme afin de répondre aux besoins et aspirations des travailleurs et de leurs syndicats pour le XXI^e siècle.

**g) Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur
l'application des recommandations concernant
la condition du personnel enseignant (CEART),
neuvième session
(75 356 dollars E.-U.)**

Participation proposée: six experts.

Objectif:

- Examen des principales préoccupations de l'OIT concernant l'éducation et les enseignants: emploi et carrières, salaires d'enseignants, conditions d'enseignement et d'études, VIH/SIDA, dialogue social dans l'éducation, structure et durée de l'emploi dans l'éducation supérieure.

Le CEART a été créé en vertu de décisions séparées et parallèles du Conseil d'administration du BIT (167^e session, novembre 1966) et de l'UNESCO (1966) pour faire rapport sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant, 1966. Le CEART, qui se réunit tous les trois ans, est accueilli à tour de rôle par l'OIT (Genève) et l'UNESCO (Paris). L'UNESCO a organisé la huitième session en 2003 et l'OIT doit organiser la neuvième en 2006.

Le rapport est examiné par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail.